



# Championnat Jurassien 2020

## Règlement

### 1. But

Le présent règlement a pour but la promotion des sports motorisés (AUTO, AUTOCROSS, KARTING, NAVIGATEURS), principalement au plan médiatique.

### 2. Comité d'organisation

Il est composé de :

Président	:	<b>M. Marc Michel, de Courchavon</b>	
Coordinateur & caisse, sponsoring	:	<b>M. Jean-Claude Salomon, Alle</b>	
Secrétaire	:	<b>Mme Marylène Willemin, de Boécourt</b>	
Responsable classements "Autocross"	:	<b>M. Martial Morosoli, de Courtmaîche</b>	:
Responsable classements "Auto" et "Navigateur" & Secrétaire des PV	:	<b>M. Jean-Louis Vallat, Alle</b>	
Responsable classements "Karting"	:	<b>Vacant</b>	
Responsables presse	:	<b>Le Quotidien Jurassien – Rubrique des sports – MM. Alexandre Lachat et Roland Piquerez</b>	
Représentant des pilotes & des organisateurs	:	<b>M. Jean-François Chariatte, de Porrentruy</b>	
Assesseur	:	<b>Vacant</b>	

### 3. Participants

Peuvent participer au Championnat Jurassien 2020 les personnes domiciliées dans le Jura historique ou membres d'une écurie jurassienne statutairement constituée.

### 4. Inscription

Chaque pilote/navigateur doit obligatoirement remplir un bulletin d'inscription s'il veut participer au Championnat Jurassien 2020. L'inscription est gratuite.

Le bulletin d'inscription doit parvenir à

**Willemin Marylène**  
**Rte de Séprais 24C, 2856 Boécourt**  
**Ou par courriel : m.willemin@cjasm.ch**

au plus tard jusqu'au **31 mars 2020**.

**Nos partenaires :**



Les éventuels résultats réalisés avant le **31 mars 2020** (date limite officielle pour l'inscription) sont pris en considération pour autant que les pilotes les annoncent au responsable des classements.

Les inscriptions tardives (au-delà du **31 mars 2020**) sont admises par les organisateurs du Championnat Jurassien 2020 tout au long de la saison. Toutefois, tous les résultats obtenus par les pilotes avant l'enregistrement de l'inscription ne sont pas pris en considération (pas de rétroactivité).

## **5. Courses**

Sont prises en considération toutes les courses organisées avec autorisations délivrées par les autorités sportives compétentes, à l'exclusion des rallyes du type TCS ou les courses de clubs privés, celles par exemple ouvertes aux seuls membres d'une écurie

## **6. Obligations**

La secrétaire Marylène Willemin communiquera à toutes les personnes inscrites au Championnat 2020 toutes les instructions relatives à la pose des autocollants des sponsors 2020 sur les voitures. En cas de problèmes, merci de s'adresser directement à la secrétaire (079 489 93 11)

## **7. Catégories**

Il y a quatre catégories :

1. Pilotes Auto, en tenant compte des 8 meilleurs résultats
2. Pilotes autocross, *en tenant compte de tous les résultats*
3. Pilotes de karting, en tenant compte des 12 meilleurs résultats obtenus lors de 6 épreuves
4. Navigateurs, en tenant compte des 5 meilleurs résultats.

Les pilotes marquent des points dans les catégories dans lesquelles ils se sont inscrits et selon leur classement dans la liste officielle des résultats.

Si un pilote participe à des courses dans deux ou plusieurs catégories, il apparaît dans les classements des catégories dans lesquelles il a concouru et figure dans les palmarès de fin de championnat

### **Nos partenaires :**

## 8. Barème

Les points sont calculés sur la base des classements officiels établis par classe et selon un seul barème, soit :

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	50	1	50	1	50	1	50	1	40	1	35
2	48	2	47	2	45	2	40	2	37		
3	46	3	43	3	40	3	35	3	34		
4	44	4	40	4	37	4	32				
5	42	5	38	5	34	5	29				
6	40	6	36	6	31						
7	38	7	33	7	28						
8	36	8	31	8	26						
9	34	9	29	9	24						
10	32	10	27	10	22						
11	30	11	25								
12	29	12	24								
13	28	13	23								
14	27	14	22								
15	26	15	21								
16	25										
17	24										
18	23										
19	22										
20	21										
21	20										
22	19										
23	18										
24	17										
25	16										
26	15										
27	14										
28	13										
29	12										

Abandon            5 pts

Coefficient

Ch. MONDE            x 3

Ch. EUROPE            x 2

Rallye pilote            x 2

Rallye navi            x 1

Résultats pris en compte

Pilote            8 meilleurs

Navigateur            5 meilleurs

### Nos partenaires :

## 9. Particularités

- Au-delà du 26<sup>ème</sup> rang, tous les pilotes / navigateurs obtiennent 5 points.
- En cas d'abandon, 5 points sont bonifiés au concurrent.
- Si moins de 4 pilotes / navigateurs sont classés dans la catégorie, les points des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> rangs ne sont pas pris en considération. Le premier classé obtient les points du 3<sup>ème</sup> rang et ainsi de suite jusqu'au 3<sup>ème</sup> classé.
- Celui qui est seul dans sa classe se verra créditer des points du 5<sup>ème</sup> rang.
- En cas d'égalité, il est tenu compte des meilleurs résultats : nombre de 1<sup>ères</sup> places, puis de 2<sup>èmes</sup> places, et ainsi de suite jusqu'au meilleur résultat biffé.
- Pour les rallyes historiques, les points sont attribués selon le classement "scratch".

## 10. Spécificités

- Pour tous les participants autos - quelle que soit leur catégorie - à la Course de Côte Internationale St-Ursanne – Les Rangiers, comptant pour le Championnat d'Europe de la de la Montagne, le coefficient suivant est appliqué : les points obtenus x 2 (= 2 résultats).
- Pour les autos, les coefficients suivants sont appliqués :
  - Championnat du Monde \* x 3 (= 3 résultats)
  - Championnat d'Europe \* x 2 (= 2 résultats)
  - Rallye \*\* x 2 (= 2 résultats)
- \* seules les catégories marquant des points pour le championnat en question bénéficient des coefficients ci-dessus.
- \*\* Les rallyes qui comptent comme manches du Championnat du Monde ou d'Europe ne peuvent pas être comptabilisés d'une part comme manche du Championnat du Monde (3x) ou d'Europe (2x) et comme Rallye (2x). Le cumul n'est pas possible. Les rallyes sont donc comptabilisés pour la catégorie la plus haute dans laquelle ils sont inscrits.
- Pour les navigateurs et l'autocross, les coefficients suivants sont appliqués :
  - Championnat du Monde \* x 3 (= 3 résultats)
  - Championnat d'Europe \* x 2 (= 2 résultats)
- \* seules les catégories marquant des points pour le championnat en question bénéficient des coefficients ci-dessus.
- Les résultats des courses dites "de démonstration" n'entrent pas en considération pour le Championnat Jurassien 2020.

### Nos partenaires :

° Pour le karting :

- Le nombre d'épreuves pris en compte est de 6. Toutefois, chaque épreuve représente 2 résultats (classement de la pré-finale, ou classement à l'issue des manches qualificatives équivalent à la position sur la grille de départ de la finale, et le classement de la finale). Au total, il sera donc comptabilisé au maximum 12 résultats. Le pilote peut toutefois participer à un nombre illimité de courses. Par contre, seuls les meilleurs résultats obtenus par compétition seront pris en compte jusqu'à un maximum de 12 résultats. Le panachage n'est pas possible. Les résultats de la pré-finale et de la finale iront de pair pour chaque course à laquelle le pilote est inscrit.
- Il y a deux types de courses prises en compte pour l'établissement du classement du CJSM :
  - a) Courses de Type A : La participation aux épreuves des Championnats du Monde et d'Europe donne droit à 4 résultats au lieu de 2.
  - b) Courses de Type B : Toutes les courses inscrites dans un championnat officiel, autant en Suisse que dans les pays limitrophes, à l'exception des courses internes de club (indoor et outdoor) ainsi que les courses de démonstration (par exemple, le Kart Show de Martigny), donnent droit à 2 résultats.
- Pour toutes les courses (Type A et Type B), il y a attribution d'un coefficient. Ainsi, si la compétition regroupe un nombre de participants, dans la même catégorie que le pilote inscrit au CJSM, entre 1 et 4 pilotes, les points seront divisés par 2; de 5 à 10 pilotes, les points seront attribués selon le barème CJSM; de 11 à 20 pilotes, les points CJSM obtenus seront multipliés par 1,5. Dès 21 pilotes, les points seront multipliés par 2. Afin d'éviter des résultats se terminant par 0,5 point, ces derniers seront arrondis à l'unité supérieure.
- Pour les courses du Championnat de France, avec manches qualificatives et manches de repêchages, la comptabilisation des points est la suivante :
  - a) Participation à la Finale principale : obtention des points selon classement final
  - b) Participation à la Petite Finale : les points réellement obtenus sont divisés par deux
  - c) Éliminés après la 1<sup>ère</sup> manche et au repêchage : 5 points de participation
- Pour toutes les courses (Type A et Type B) :
  - a) Le pilote de karting, qui abandonne mais qui est classé par l'organisateur, obtient les points du CJSM selon le rang obtenu dans le classement de l'épreuve à laquelle il a participé, sous réserve de l'application des coefficients mentionnés ci-dessus.
  - b) Le pilote disqualifié à l'issue d'une manche de compétition n'obtient aucun point CJSM pour cette manche.

**Nos partenaires :**

- ° Pour l'autocross :

Les spécificités ci-après, propres à la discipline, entrent en considération pour le Championnat Jurassien des Sports Motorisés :

- Le pilote d'autocross qui abandonne est classé par l'organisateur. Il a donc un rang. Il obtient dès lors les points en relation avec le rang obtenu et non les 5 points en cas d'abandon.
- Le pilote, non qualifié - au terme de la 1<sup>ère</sup> manche - pour prendre part à la Finale, peut participer à une course dite des "non-qualifiés". Il obtient pour une telle participation 5 points pour le classement du Championnat Jurassien des Sports Motorisés, quel que soit le rang final obtenu dans cette épreuve.
- Le pilote disqualifié n'obtient aucun point pour le Championnat Jurassien des Sports Motorisés.

## 11. Résultats

- ° Les résultats des compétitions qui se déroulent sur le territoire de la République et Canton du Jura et qui comptent pour le Championnat Jurassien 2020 sont transmis directement par les organisateurs et non par les pilotes/navigateurs au responsable des classements.
- ° Les résultats officiels de toutes les autres compétitions pouvant entrer en considération pour le Championnat Jurassien 2020 et auxquelles participent des pilotes/navigateurs inscrits au Championnat Jurassien 2020 doivent être **obligatoirement transmis**, à l'aide de la "fiche de résultats" réalisée par les responsables du CJSM, accompagnée des résultats officiels, par les pilotes/navigateurs eux-mêmes (par fax, par e-mail ou par SMS avec photo du classement). Les résultats ainsi que les commentaires sont à envoyer obligatoirement au responsable des classements et au responsable "presse". Les commentaires sont importants si vous désirez que l'on parle de vous dans la presse.
- ° Les pilotes d'autocross peuvent, en cas de problèmes, faire parvenir une feuille manuscrite mentionnant les données utiles pour le classement. Nous appliquons ici le règlement de la Coupe des 3 Nations, soit la prise en considération de toutes les manches retenues par les organisateurs.

Les résultats doivent être envoyés **jusqu'au lundi** – qui suit le week-end où la course a eu lieu - à **18h00, dernier délai**.

Les résultats communiqués oralement pour une raison valable doivent être confirmés par fax ou courriel dans les 7 jours au maximum, à dater de la communication orale. **Sans confirmation écrite dans ce délai, les résultats sont enlevés des classements.**

## 12. Fin du championnat 2020

Le championnat jurassien 2020 des sports motorisés se termine **le lundi 9 novembre 2020 à 18h00**, dernier délai pour la réception des résultats de la course/des courses du week-end des **7 et 8 novembre 2020**.

**Nos partenaires :**

### 13. Report de points après la date de clôture du championnat 2020

Si des concurrents participent à des courses, qui répondent aux critères et conditions du présent règlement, après la date de clôture du championnat 2020 des sports motorisés, les points sont comptabilisés sur l'exercice 2021 pour autant que les concurrents les annoncent dans le même délai que celui fixé au pt. 11 ci-dessus et qu'ils s'inscrivent au championnat 2021.

### 14. Réclamations

Toute réclamation doit parvenir par courriel à Jean-Claude Salomon : [jc.salomon@cjism.ch](mailto:jc.salomon@cjism.ch) au plus tard 10 jours ouvrables après la manifestation ou après l'envoi d'un courrier resté sans réponse auprès de l'un ou l'autre des membres du comité du championnat.

En cas de litige, le comité d'organisation a toute compétence pour régler les cas.

### 15. Remise des prix

La cérémonie de remise des prix est fixée au **samedi 5 décembre 2020 à la Salle de gymnastique de Courgenay**. L'organisateur est l'**Ecurie des Ordons**.

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un prix.

En fonction des moyens disponibles, des prix en nature et/ou des prix souvenir pourront être remis aux pilotes/navigateurs classés au Championnat Jurassien 2020 **présents à la remise des prix du Championnat Jurassien des Sports Motorisés**.

Pour être classés, les pilotes/navigateurs devront participer au moins à une course.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'accorder des prix spéciaux pour des résultats, exploits ou actions exceptionnels.

Ces prestations, en plus de l'appui rédactionnel, sont offertes par les sponsors et donateurs du Championnat Jurassien 2020.

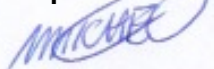
### 16. Acceptation

Le présent règlement a été accepté par les pilotes/navigateurs lors de l'assemblée générale annuelle du vendredi 28 février 2020 à Bassecourt.

Courchavon et Alle, le 28 février 2020

## Championnat Jurassien 2020 des sports motorisés

Le président



Marc Michel

Le secrétaire



Jean-Claude Salomon

**Nos partenaires :**

**Le Quotidien**  
JURASSIEN

**B**  
FONDATION  
LOISIRS-CASINO  
COURRENDLIN

La Loterie  
Romande  
au profit de  
SPORT

**JURA** SUISSE  
L'ORIGINAL

**Traceon**  
GPS Vehicle Reporting